

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2023-01

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 16 janvier 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2023-01 : RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce dix-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Nicole Domingue
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le dix-huitième jour du mois de janvier 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Directrice générale/greffière-trésorière